

Paris, le 8 avril 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

A la demande de Stéphane LE FOLL, la MSA mobilise des crédits pour la prise en charge de cotisations sociales d'éleveurs les plus fragilisés

_

A la demande de Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil Central d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) du 4 avril 2013 a adopté une résolution prévoyant de réserver 10 millions d'euros au financement de prises en charge de cotisations sociales dans le secteur de l'élevage, avec une attention plus particulière pour les éleveurs de porcs, de volailles et d'ovins (viande et lait).

En effet, en raison du prix élevé des céréales qui provoque des difficultés financières pour les éleveurs, certains se trouvent confrontés à des problèmes de trésorerie pour régler à la MSA leurs cotisations sociales dans les délais réglementaires.

Les Conseils d'Administration des Caisses de MSA seront ainsi invités à examiner avec la plus grande bienveillance les demandes de prises en charge de cotisations sociales que leur présenteront les éleveurs en difficulté.

Cette décision vient en complément des mesures mises en place par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance exceptionnel pour l'élevage, prévoyant notamment 44 millions d'euros d'aides couplées affectées aux secteurs bovin et caprin.

« Cette mobilisation demandée à la MSA marque la volonté du gouvernement d'accompagner les éleveurs les plus fragilisés dans leur quotidien » a déclaré Stéphane LE FOLL.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>